ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annonces judiciaires et légales

Question écrite n° 31595

Texte de la question

M. Alain Vidalies appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives inquiétudes que suscite parmi les responsables de nombreuses entreprises de presse le projet de directive visant à substituer à la publication obligatoire des annonces judiciaires et légales dans la presse régionale et locale une publication unique sur une plate-forme électronique nationale. Outre la menace économique qui ne manquerait de peser sur l'équilibre financier des entreprises précitées, le risque est réel d'une atteinte au pluralisme et à la transparence, en réservant à terme l'accès à certaines informations aux seuls professionnels suite à une action volontaire de recherche. En conséquence, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce projet, au regard des funestes conséquences que sa concrétisation éventuelle pourrait entraîner.

Texte de la réponse

Dès que les propositions de la Commission européenne ont été connues, les autorités françaises ont souligné auprès d'elle et auprès de leurs partenaires européens les conséquences déstabilisatrices pour l'économie de la filière d'une suppression des obligations de publication des annonces judiciaires et légales par voie de presse. La position des autorités françaises vise prioritairement à introduire dans le projet de directive une formulation qui permette aux États membres qui le souhaitent de maintenir des obligations de publication supplémentaires, les coûts induits par celles-ci pour les entreprises devant être compris dans la redevance unique prévue par la proposition de directive. La défense de cette solution s'avère toutefois difficile : régie par le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil, l'adoption du projet de la Commission ne soulève aucune réserve de fond de nos partenaires européens. La France ne dispose donc que d'une marge de manoeuvre réduite dans les négociations communautaires.

Données clés

Auteur : M. Alain Vidalies
Circonscription : Landes (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31595
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8289
Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9765